

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LE MAINTIEN DE L'ORDRE

L'heure a sonné où tout citoyen digne de ce nom, doit élever la voix en faveur du maintien de l'ordre.

Il ne faut pas se le dissimuler, la République se trouve en face d'un complot redoutable.

Il ne s'agit à aucun degré dans les manifestations factieuses, qui vont se multipliant de toutes parts, de faire respecter l'armée, les opinions religieuses, la magistrature, la chose jugée. Qui donc les menace dans les rangs républicains ?

Il s'agit de trainer dans la boue le droit et la légalité pour atteindre, à la fois plus perfidement et plus sûrement la République.

Qui donc en doterait ?

Écoutez ces cris de joie sauvages à la vue des scènes lamentables et odieuses dont le Palais-Bourbon vient d'être le théâtre.

Lisez les articles de tous les coryphées, de tous les porte-paroles du parti conservateur.

Ce qu'ils réclament, c'est « un dictateur », c'est « un sabre », qui recommence, pour leur plus grande joie, pour leur plus grand profit, l'œuvre du dix-huit Brumaire ou du Deux-Décembre.

Hier le peuple courbé sur la glèbe, écrit Edouard Drumont, ne discernait peut-être pas ce rempart. Aujourd'hui grâce aux charniers des forbans, la foule a levé la tête et voici que l'armée apparaît à tous et surgit dans l'azur, comme la tutrice assurée de notre honneur et comme le boulevard prédestiné de notre race. De ses flancs robustes sortira, nous le pressentons tous, le dictateur attendu par les Mages.

Sur toute la ligne, la note est la même.

Dans les couloirs qui conduisent à la salle des séances, on a entendu, écrit Cornély, ce bruit des godillots et des crosses martelant le sol, qui finira par devenir, si l'on n'y prend garde, une musique dont le pays raffolera... Devant les protestations Dumagnet s'en est retourné comme il était venu. C'est dommage ! J'aurais aimé voir des pantalons rouges dans le « sanctuaire ». J'aurais aimé entendre un adjudant, la figure barrée par sa jugulaire, dire au législateur : « Allez ! marchez ! Et pas de rouspétance ! »

Ah ! que voilà bien l'idéal de nos adversaires, et son respect envers l'armée ! N'est-il vraiment pas plein de noblesse et de grandeur, le rôle que rêvent pour nos soldats ces prétendus défenseurs de l'honneur militaire et de la dignité nationale ?

On n'en est pas encore là ; mais ce n'est certes point la faute de ces prétendus amis de l'ordre qui, partout déjà, se constituent en sociétés d'agitation et de désordre pour menacer tous ceux qui ne pensent pas comme eux et qui ont encore au cœur l'amour du droit et de la liberté de conscience, de la République.

Oui, ce que nous voyons est honteux et abominable.

A tout prix il faut arrêter un tel mouve-

ment de recul, une telle anarchie, un tel déshonneur.

Le devoir de tous les défenseurs du gouvernement de la République, de toutes les municipalités républicaines, est nettement tracé. Il ne faut plus tolérer dans la rue aucune espèce de désordre. Il ne faut plus laisser se propager, sans les combattre, la loi à la main, ces germes de guerre civile.

Il s'agit, — que tous les patriotes, que tous les républicains s'en souviennent, — de l'avenir de nos libertés, de l'avenir même de la Patrie.

Quant à l'armée, encore une fois, conservons lui son caractère de gardienne impassible de la légalité et de la Constitution. Ne la mêlons pas à nos luttes électorales, à nos dissensions intestines. C'est du côté de la frontière, et non pas du côté du Parlement que doivent être tournés ses regards.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 22 janvier

Nous avons reçu samedi dernier la dépêche ci-dessous de l'agence Havas :

Interpellation Cavaignac. M. Méline affirme que le rapport Lebrun-Renault existe ; mais le gouvernement en refuse la publication ; M. Cavaignac retire son interpellation. M. Jaurès la reprend : il s'ensuit une altercation entre Jaurès et de Bernis ; celui-ci soufflette Jaurès : une véritable bataille s'engage entre l'extrême-gauche et la droite ; des coups sont échangés. M. Brisson quitte la salle et décide que la séance est levée.

HAVAS.

Cette dépêche nous est malheureusement parvenue trop tard ; nous n'avons pas pu l'insérer dans le dernier numéro de notre journal.

* * *

M. Cavaignac développe son interpellation au sujet de l'affaire Dreyfus ; il demande au gouvernement d'affirmer au pays que les déclarations du capitaine Lebrun Renault existent.

M. Méline répond que « le gouvernement » ne croit pas devoir livrer à la publicité les déclarations du capitaine Lebrun Renault. » Tout le monde sait que ces déclarations existent.

M. Cavaignac retire alors son interpellation.

M. Jaurès reprend l'interpellation et pendant que l'orateur parle, quelques membres de la droite et de l'extrême gauche se font remarquer par la violence de leurs interruptions.

Plusieurs députés sont rappelés à l'ordre. C'est alors que M. de Bernis aurait crié plusieurs fois à M. Jaurès : « Vous êtes l'avocat du syndicat. »

M. Jaurès aurait répondu par la phrase suivante qui mit la Chambre en émoi : « Monsieur de Bernis, vous êtes un misérable et un lâche. »

M. de Bernis se précipitant alors sur M. Jaurès, M. Gérault-Richard l'arrête et lui envoie un coup de poing.

Aussitôt M. Brisson se couvre et lève la séance.

Une scène des plus regrettables se produit alors. M. de Bernis va frapper par derrière M. Jaurès et une lutte violente éclate entre certains députés de la droite et de l'extrême gauche.

A 6 heures 1/2 le bureau décide que la séance ne sera pas reprise.

Séance du 24 janvier

M. Brisson fait l'éloge funèbre de M. André Reille.

A propos de la lecture du procès-verbal, M. de Beauregard demande pourquoi les soldats sont entrés dans la Chambre des députés ; après une courte réplique de M. Brisson, l'incident est clos.

M. Jaurès peut continuer son discours. Il est assez souvent interrompu.

M. Méline lui répond que le gouvernement a fait son devoir et que les lois de la République sont suffisantes pour défendre les intérêts supérieurs du pays.

Après l'intervention de M. Goblet et de nouvelles déclarations de M. Méline, l'ordre du jour de M. Néron Bancel, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour », est voté par 376 voix contre 133.

Une adjonction proposée par M. Gendre, ainsi conçue : « mais regrettant que ces déclarations soient tardives », est repoussée par 303 voix contre 143.

M. de Beauregard demande à discuter son interpellation sur les mesures que compte prendre le gouvernement pour mettre un terme à la campagne entreprise en faveur de Dreyfus.

L'ordre du jour pur et simple est adopté à mains levées.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

La médaille d'argent aux instituteurs

Parmi les récompenses accordées aux instituteurs pour leurs services et leur zèle, la médaille d'argent est l'une des plus recherchées.

Elle fut créée en 1818 sous le nom de médaille d'encouragement et, dix ans après, on institua la médaille de bronze, puis plus tard, la mention honorable.

Ces deux dernières récompenses n'ont subi aucune transformation depuis leur origine, mais la médaille d'argent a été soumise à des modifications dont les instituteurs n'ont qu'à être satisfaits.

Pendant un demi-siècle elle n'avait à ajouter à sa valeur intrinsèque, que le souvenir qu'elle rappelait d'une longue carrière consacrée à l'enseignement primaire. Elle n'avait aucun avantage pécuniaire.

La troisième République, sur la proposition d'un ancien instituteur, Barodet, chaud partisan des idées démocratiques et défenseur autorisé des instituteurs, accorda à la médaille d'argent l'allocation viagère et annuelle de 100 fr. comme aux médaillés militaires.

Tous les instituteurs furent reconnaissants au gouvernement d'avoir ainsi donné une sanction financière à cette récompense qui jusqu'alors était restée honorifique.

Enfin en 1893, sous le Ministère de M. Ch. Dupuy, on donna sur la proposition de ce ministre une sanction nouvelle à la médaille. Désormais les titulaires eurent le droit de porter un ruban violet avec liseré jaune, attestation visible d'un mérite professionnel reconnu et récompensé.

Il y a bien quelques personnes qui, au début, purent sourire en voyant une décoration placée à la boutonnière d'un instituteur, mais, en somme, le sentiment qui a dominé est celui-ci : « Des instituteurs ayant consacré toute leur vie à former plusieurs générations d'écoliers ont bien le droit, (toute vaine gloriole mise à part) que le gouvernement soucieux de leur témoignage sa satisfaction, leur donne cette marque distinctive, comme il donne la médaille aux anciens militaires. »

La mesure prise en 1893 mérite donc l'approbation générale. Il nous reste seulement à exprimer le désir que l'administration se montre moins parcimonieuse de ces médailles et qu'elle puisse en accorder un plus grand nombre.

Voici ce que nous voudrions à ce sujet : A cause du mérite du personnel enseignant primaire et des efforts persévérants qu'il fait depuis quelques années, nous émettons le vœu que le gouvernement accorde « une » médaille d'argent chaque année par 20 instituteurs ou institutrices déjà titulaires

» de la médaille de bronze avec jouissance
» de l'indemnité viagère à partir du jour où
» le fonctionnaire cessera ses fonctions par
» la mise à la retraite ».

Nous proposons ce projet à nos législateurs pensant qu'il ne pourrait que présenter de grands avantages au point de vue de l'encouragement qu'il donnerait aux maîtres, sans entraîner aucune dépense pour le budget.

UN AMI DU PROGRÈS.

INFORMATIONS

Les manifestations

Les étudiants sont assez calmes. Mais si le quartier latin est paisible, il y a eu quelques troubles, d'ailleurs sans gravité, dans les faubourgs. C'est ainsi que, rue de Flandre, à la Villette, un groupe de garçons bouchers a manifesté aux cris de : « Cons-puez Zola ! A mort Dreyfus ! »

Des exemplaires de l'*Aurore* ont été arrachés aux camelots et brûlés. Un de ces vendeurs ayant réclamé le prix de son papier les tapageurs l'ont menacé de le jeter dans le canal, et les agents ont eu peine à préserver le pauvre homme.

Quelques arrestations ont été opérées.

Manifestations en Algérie

D'importantes manifestations ont eu lieu dimanche dans la province d'Alger à l'occasion de l'affaire Dreyfus.

A Alger, la troupe a été obligée de charger ; il n'y a pas eu de blessés, mais 150 manifestants ont été arrêtés.

Manifestations patriotiques

Dimanche a eu lieu à Buzenval, une touchante manifestation patriotique, à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Buzenval.

Manifestations antisémistes

Les troubles continuent en Algérie ; on a dévasté plusieurs magasins juifs.

En présence d'un tel état de choses, le gouverneur général de l'Algérie a décidé que tous les étrangers arrêtés ou compromis au cours des troubles seraient immédiatement expulsés.

Le meeting de protestation contre le Syndicat

Dimanche a eu lieu, salle des Mille-Colonnes, rue de la Gaîté, à Montparnasse, le meeting de protestation auquel devait faire suite la manifestation consistant à porter des couronnes à la statue de Strasbourg place de la Concorde.

LECTURE D'UN ORDRE DU JOUR

On acclame l'ordre du jour suivant :

« Le peuple de Paris, soulevé contre les souteneurs d'un traître qui a vendu à l'étranger les secrets de la défense, dépose, aux pieds de la statue de Strasbourg, l'hommage de son irréductible foi dans l'avenir et prononce la mise hors la loi de ceux qui pactisent avec la juiverie universelle pour corrompre la République, déshonorer l'armée, ruiner le pays et maintenir la France sous la domination des agents étrangers. »

« Vive la France républicaine, libre, debout et purifiée ! »

Des anarchistes voulant intervenir dans la discussion ont été obligés de garder le silence.

Aux pays encore annexés

Cinq jeunes gens de Schlestadt, qui se rendaient en France pour s'engager dans la

légion étrangère, ont comparu devant le tribunal correctionnel de Colmar.

Trois d'entre eux ont été acquittés. Deux ont déjà fait leur service militaire en Allemagne, et un autre est de nationalité française.

L. Joegler et Joseph Baumann sont condamnés à cinq semaines de prison.

Don

M. Léon Brière, président de l'Association de la presse républicaine départementale, et directeur du *Journal de Rouen*, qui avait fait don, l'année dernière, de la somme de 50,000 fr. à la Société protectrice de l'enfance, vient de faire un nouveau don de 50,000 fr. à la Société « l'Assistance aux convalescents ».

Mort du baron André Reille

Le *Journal des Débats* annonce la mort du baron André Reille, député de la première circonscription de Castres (Tarn), fils du baron René Reille, député du même département.

M. André Reille, petit-fils du fameux général du premier Empire et descendant de Soult et de Masséna, avait été élu député au cours de cette législature, en remplacement de M. Arriol, décédé.

A la Chambre, il n'avait rencontré, même chez ses adversaires, que des marques d'estime et de sympathie.

Une nouvelle lettre de M. Zola

L'*Aurore* publie le texte d'une lettre de M. Zola. M. Zola exprime au ministre de la guerre sa surprise de n'être pas poursuivi pour toutes les accusations qu'il a formulées dans sa lettre au président de la République.

Un port français dans le Niger

D'une dépêche de Liverpool au *Temps* il résulte que l'Angleterre aurait admis en principe le bien fondé de la réclamation de la France concernant la création d'un port français dans le moyen Niger. Ce serait un débouché à la colonie du Dahomey. C'était là le point le plus délicat du différend anglo-français dans l'ouest africain.

La guerre en Extrême-Orient

D'après certaines nouvelles, une guerre serait près d'éclater en Extrême-Orient entre l'Angleterre et la Russie.

L'officieux *Standard* s'exprime en ces termes :

« Si le tsar a des ambitions à satisfaire, lord Salisbury a des devoirs à remplir.

« La position de la Russie et de la Grande-Bretagne en Extrême-Orient est telle, que l'une d'elles doit céder. Les intentions de la Russie et de l'Allemagne commencent à percer.

« On nous parlera bientôt d'interland et d'occupation effective.

« Si nous montrons de la fermeté, une guerre ne sera pas nécessaire. Le monde civilisé est avec nous ; de plus, le Japon appuie notre action diplomatique et si par malheur la question devait être réglée par

la force, la politique de liberté commerciale et d'égalité triompherait. »

Suivant des avis de Londres, on annonce que les navires de la flotte britannique qui se trouveraient à Port-Arthur ont reçu l'ordre de quitter ce port sans retard.

Retour de M. Naquet

M. Naquet, député de Vaucluse, est arrivé à Paris, dimanche soir.

Algérie

Les nouvelles de la frontière du Maroc de la région de la Marghnia, disent que des bandes affamées peu nombreuses parcourent les deux côtés de la frontière, pillant partout où elles trouvent quelque chose à manger.

Un cordon de troupes garantit la frontière ; mais, comme il pourrait devenir insuffisant, le préfet a demandé des renforts à Alger.

Election de Cipriani

Forli (Italie). — M. Cipriani, dont la Chambre avait annulé la précédente élection, a été réélu par 1,182 voix sur 4,767 inscrits.

CHRONIQUE LOCALE

LES TABACS

NOS EXPERTS

VII

M. MATET PAMPHILE

Est âgé de 45 ans ; il est propriétaire au Castelas, section de Moussac, commune de Gindou.

Il est grand et maigre ; vêtu, ces jours derniers, d'un habit marron, coiffé d'un chapeau mou noir jeté un peu négligemment en arrière. Son visage énergique, bruni par l'air vif des champs, est orné d'une assez forte moustache couleur amande où apparaissent déjà quelques fils blancs ! Son regard est dur, un peu brutal même... Au demeurant, M. Matet est le meilleur homme du monde.

Ancien élève de l'Institution Valette, il est instruit, poli et affable.

C'est un excellent républicain ; fils de déporté, il a sucé avec le lait l'amour de la République, la haine des régimes napoléoniens. Dans la commune de Gindou il lutte contre les réactionnaires et cherche à assurer le triomphe des idées libérales. Il a été jusqu'ici digne de son vaillant père. Il ne voudra certainement pas compromettre par des défaillances coupables, son passé de républicain.

M. Matet est expert des tabacs depuis environ 4 ans. A Souillac, où il a débuté, il était très estimé des planteurs. Il était un peu inexpérimenté à cette époque. Et si quelques-uns lui reprochent le peu de succès obtenu dans la défense des intérêts des propriétaires, nul ne peut lui contester sa bonne volonté.

Aujourd'hui M. Matet est un expert compétent

et expérimenté. Il fait partie de la 2^e commission à Cahors. Par son caractère droit et honnête, il a su conquérir l'estime de tout le monde, l'amitié de quelques-uns.

Il est plein de prévenances pour certains de ses collègues... On nous rapporte que dans une conversation qu'il a eue avec Monsieur le... mais nous haïssons les rapporteurs et nous ne les croyons pas.

A. DONNELLI.

CAHORS

Nos députés

Voici comment les députés de notre département ont voté, à propos de l'ordre du jour Néron-Ramel, approuvant les déclarations du Gouvernement.

M. Vival *contre* ; les autres *pour*.

Bureau de recrutement de Cahors

AVIS

Les hommes de la classe de 1892 (services auxiliaires exceptés), sont invités à se présenter en personne à la gendarmerie de leur résidence *porteurs de leur livret individuel* dans un délai d'un mois, à partir du 23 janvier, pour y donner récépissé d'un document important.

Cahors, le 20 janvier 1898.

Le commandant de recrutement,

G. BATTISTI.

Médailles d'honneur

Par décision de M. le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, en date du 21 janvier courant, des médailles d'honneur ont été accordées aux ouvriers et employés dont les noms suivent :

Mlle Delmas, Marie-Antoinette, ouvrière en chaussures dans la maison Périé, fils, à Cahors.

M. Dressayre, Pierre-Marie-Louis, chef de dépôt à la compagnie d'Orléans, à Cahors.

M. Rouquié, Victor, chef de station à la compagnie d'Orléans, à Castelfranc.

Remise de médailles

Ce matin, M. le préfet du Lot a remis, dans son cabinet, à MM. Alibert, metteur en page du *Journal du Lot*, Touriol, de la pharmacie Fayret et Cassau, de la maison Périé, les médailles d'honneur qui leur ont été décernées par M. le ministre du commerce.

En quelques mots aimables, M. Rousset les a félicités de l'ardeur constante qu'ils avaient apportée à l'accomplissement de leur devoir et leur a exprimé ses sentiments de sympathie.

Nous nous associons de grand cœur aux paroles prononcées, en cette circonstance, par M. le préfet et adresses de nouveau à ces trois travailleurs, et en particulier à notre collaborateur, M. Alibert, nos plus vives félicitations.

LES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR

405^e section — Cahors

L'assemblée générale des Prévoyants de l'Avenir a eu lieu dimanche 23 courant, dans une salle de l'hôtel-de-ville de Cahors. A quelques exceptions près, tous les sociétaires avaient répondu à l'appel du bureau de la 405^e section. Comme du reste, les années précédentes les dames et demoiselles faisant partie de la société ont fait défaut.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle a été approuvé, ainsi que les rapports présentés par le Trésorier, le secrétaire et le comité de surveillance. Il en a été de même des rapports du Comité central, du comité supérieur de surveillance et de la commission annuelle de vérification.

Sur la proposition du Président, l'assemblée a prononcé la radiation, pour défaut de paiement, de 7 sociétaires.

Après une discussion à laquelle ont pris part plusieurs membres de la section, l'assemblée a renouvelé le vœu que le disponible de la société soit ramené à 50,000 francs, et que le montant des dépenses du comité central soit réduit d'une manière sensible.

Composition du bureau pour 1898 :

- MM. Parazines, Jean, capitaine en retraite, président.
- Lacrouz, Henri, conducteur des Ponts et Chaussées, vice-président.
- Besombes, François, employé des contributions directes, trésorier.
- Courtiau, Joseph, agent de recouvrement, trésorier-adjoint.
- Rivière, Louis, négociant, secrétaire.
- Gimbert, Abel, employé de l'enregistrement, secrétaire adjoint.
- Giustiniani, François, huissier, comptable.
- Alibert, Barthélemy, typographe, archiviste.

Membres du comité de surveillance :

- MM. Pezet, Jean, tanneur, président.
 - Triouillier, Jean, employé de commerce, secrétaire.
 - Germain, Pierre, serrurier, assesseur.
 - Breton, Hippolyte, marbrier, id.
 - Estradié, Louis, peintre, id.
- La séance est levée à 3 heures 1/2.

Concours d'animaux gras

A CAHORS, LE 1^{er} FÉVRIER 1898, JOUR DE FOIRE SUR LA PLACE THIERS

Primes à distribuer au nom du Gouvernement de la République. — Allocation de l'Etat, 375 francs.

Il sera distribué pour les bêtes à corne (bœufs et vaches) et les bêtes à laine (moutons et brebis), 16 primes formant un total de 1,125 francs.

Les concurrents aux primes de bêtes à corne et de bêtes à laine grasses devront les avoir engraisées et les posséder depuis trois mois au moins avant le jour du concours.

Les animaux devront être rendus sur le champ de foire à une heure précise.

Les bêtes à laine devront être par lots de 3 têtes.

Elles devront être fraîchement tondues.

Les propriétaires engraisseurs pourront seuls prendre part au concours.

LE COCHER 606

Première partie

I

APRÈS MINUIT

— J'ai fait, répondit simplement le cocher, ce que tout autre eût fait à ma place.

— Vous voyez bien que non, observa tristement la femme, puisqu'ils sont tous partis !... mais ajouta-t-elle, je vous suis redevable de quelque chose pour cette potion ?

Le cocher avait jeté un regard sur le dénuement de ce logis : sauf la machine à coudre, placée au milieu, il n'y avait que trois chaises, le lit et un petit buffet en bois blanc sur lequel s'empilaient quelques assiettes ébréchées. Dans la cheminée, le réchaud traditionnel et portatif servant à préparer les aliments. Après ce rapide inventaire, il répondit :

— Je n'ai rien payé, le pharmacien me connaît....

La pauvre femme, que le chagrin accablait, suivit naturellement le cours de ses idées :

— J'ai vu tout de suite que vous étiez un brave homme... comme mon pauvre mari quand il ne buvait pas. Oh ! je n'ai pas tou-

jours mené une pareille vie !... Il s'était fourré depuis quelque temps de singulières idées en tête. L'hiver dernier nous étions gênés, le travail n'allait pas, nous étions en retard de deux termes et nous nous attendions d'un jour à l'autre à être jetés sur le pavé, lorsqu'un soir mon mari prétendit, en rentrant, avoir surpris notre nièce Marie, qu'il aime comme son enfant, en galante conversation avec le fils de son propriétaire. A la suite de cette conversation, en effet, le concierge nous annonça que nous n'avions pas à nous inquiéter, qu'on nous accordait tout le temps que nous désirerions. Cette bonne nouvelle mit le comble à l'irritation de mon pauvre homme. Je le calmai, mais je ne pus rien tirer de lui sinon qu'il aviserait et que, si ses soupçons se confirmaient, il casserait les os à quelqu'un.

— Quels soupçons ? que veux-tu dire ?

— Il ne répondit rien, mais dès ce moment il se grisa régulièrement tous les lundis, puis dans la semaine. Un jour qu'il avait un peu de vin dans la tête, il me fit une scène assez vive parce que je remerciais M. Anatole Tiret, le fils du propriétaire. Il m'accusa de m'entendre aussi avec lui.

Quand on se grise, vous savez, c'est presque toujours en compagnie. Mon mari avait deux camarades aimant comme lui à fêter la bouteille. Ce sont ces camarades qui l'on entraîné. Un jour il rentra chez moi l'œil poché, les habits en lambeaux et le corps plein de contusions. Je le soignai d'abord, et quand il fut revenu à lui, je m'informai de la cause de son pitoyable état.

— On s'est un peu amusé avec les camarades, me dit-il.... On était gai, quoi ! Mais le père Hortier comprend mal la plaisanterie ; il m'a lancé un atout dont je me souviendrai longtemps.

Là dessus je m'étudiai à lui faire comprendre le danger qu'il y a de quitter son ménage pour le marchand de vin.

— Tu as cent fois raison, me répondit-il, mais je garde rancune au père Hortier ; te te promets de renoncer au marchand de vin, quand je lui aurait rendu la monnaie de sa pièce.

— Quelques jours après, je le vis très occupé à aiguiser un couteau de cuisine. Quand il eut fini, il le glissa dans sa poche.

— Pourquoi prends-tu ce couteau ? demandai-je ; tu sais que je m'en sers chaque jour.

— Ceci murmura-t-il, c'est pour le père Hortier et pour ceux qui s'aviseront de m'ennuyer encore !...

— Jugez si je fus effrayée !

— Malheureux ! m'écriai-je, tu vas nous perdre tous ?... Si tu donnes un coup de couteau à cet homme dans un moment de colère, on t'arrêtera comme un assassin. Et les gendarmes !... la prison !... l'échafaud ! tu n'y penses pas ? Qu'allons-nous devenir, grand Dieu !... nous n'oserons plus nous montrer !...

— Ta, ta, ta, j'ai consulté, et on m'a affirmé que je serai dans le cas de légitime défense ; aussi, rassure-toi.

— Oui, mais en attendant on commencera par te jeter en prison ! Cela ne s'est jamais vu dans notre famille !...

Je lui en dis tant que je finis par le persuader, et il posa l'arme sur la table.

Mais aujourd'hui, au moment de préparer le dîner, je me suis aperçue que le couteau manquait. C'est alors que j'ai couru après lui chez les marchands de vin qu'il fréquentait d'habitude. Ah ! si vous saviez quel chemin j'ai fait ! Enfin, après minuit, je l'ai retrouvé rue Lepic. Vous connaissez le reste.

— Oui, mais ce que vous ignorez, c'est ce qui a pu le mettre dans l'état où il est ; car enfin il ne s'est pas frappé lui-même.

Le cocher s'étonnait qu'une femme raisonnable et d'un âge mur eût inspiré une grande jalousie à Favrot. Il croyait plutôt à la rage du vin ou à une cause inconnue de la pauvre femme.

Elle avait l'air si franc qu'elle gagnait son estime, et il l'écouta avec le plus vif intérêt quand elle lui parla de sa nièce Marie et de sa fille Cécile comme de ses deux enfants. Marie n'était qu'une ouvrière en lingerie. Cécile avait reçu une belle éducation. Elle devait ce bienfait à une marraine riche ; mais cette marraine était morte sans lui laisser d'autre fortune, et elle élevait en province les enfants de deux gros bourgeois.

— Que dira-t-elle quand elle saura que son père !... Et Marie qui aime tant son oncle !... Elle a passé la nuit à travailler chez son patron, et ce matin, dans quelques heures, quand elle viendra pour déjeuner....

(A suivre).

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 27 ET 30 JANVIER 1898

Tonnerre de Brest (allégo) Karron.
Le Dieu et la Bayadère (ouv.) Auber.
Le Soir (valse) Métra.
La jolie fille de Perth (fant.) Bizet.
Les petits troupiers (polka) Desormes.
De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (Allées Fénélon).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 22 au 25 janvier 1898

Naissances

Coudere, Louise Renée-Antoinette, rue La
barre, 27.
Roche, Céline-Marguerite, Boulevard Gam
betta, 64.
Théron, Victor-Clément-Julien, Quai Sé-
gur, 12.
Rossignol, Berthe-Marie, rue Pierre-de-
Bernis, 3.
Dulac, Jeanne-Marie, rue du Lycée, 24

Publications de Mariages

Cournède, Séverin, comptable et Théron,
Thérèse-Laure, lisseuse.
Vignoles, Eugène, serrurier, et Bouffé,
Angèle-Françoise.

Mariages

Mayeux, Louis-Joseph, racommodeur de pa-
rapluies et Ironnelle, Marie.

Décès

Rescoussié, Marie-Louise, 8 jours, rue
St-André, 16.
Léontine, dite Retraite, 68 ans, célibataire,
Cours de la Chartreuse, couvent du Re-
fuge.
Vigoulète, Jeanne-Anne, V^e Larroque, 76
ans, rue des Trois Baudus, 1.
Calmon, Jean, propriétaire, 75 ans, Quai de
Ragourd, 27.

Arrondissement de Cahors

CASTELFRANC. — Nomination du mai-
re. — M. Pailhas, conseiller républicain, a
été nommé maire. Il était déjà adjoint. L'é-
lection de son remplaçant est renvoyée à di-
manche prochain.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. —
Le tribunal confirme le mandat de dépôt
contre le nommé Camille Sauvage, de la
Charente, pour délit de vagabondage.
— Michel Cabros, sujet espagnol, est
condamné à trois mois d'emprisonnement
pour contravention à un arrêté d'expulsion
et pour vagabondage.
— La fille Françoise Golfier, dont nous
avons dernièrement annoncé l'arrestation,
déjà munie d'un beau casier judiciaire, est
gratifiée de six mois de prison pour tentati-
ve de vol chez M. Borie.
— Desmotas, de Laval-de-Cère, est con-
damné, pour vol de bois, à 5 francs d'amen-
de, avec sursis.
— Deux jeunes gens de Linac encourent

une amende de 40 francs chacun pour délit
de pêche.

Concert. — Le concert donné dimanche
sur la place de la Raison, par la société mu-
sicale les Artisans réunis, a été très brillant.
Malgré le froid, un nombreux public était
venu y applaudir cette vaillante société, dont
les progrès s'accroissent sous l'habile di-
rection du chef, M. Lambert.

THÉMINES. — La foire de Thémines du
18 janvier a été favorisée par un temps
superbe.

Cette foire existant de longue date, est à
peu près régulièrement bonne.

Les porcs, les porcelets, amenés en assez
grande quantité se sont vendus à des prix
rémunérateurs.

REILHAC. — Palmes académiques. —
M. Pons, maire, vient d'être nommé officier
d'académie.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — La police du roulage. —
La gendarmerie de Gourdon a dressé pro-
cès-verbal au sieur Jean M... de Payri-
gnac, pour défaut d'éclairage de sa voi-
ture.

— La gendarmerie de Souillac a constaté
une semblable contravention commise
par Jean D... de Lachapelle-Auzac.

MARTEL. — Arrestation. — La gen-
darmerie de Martel a arrêté, en flagrant
délit de mendicité avec menaces, le sieur
Jean Claude, marchand ambulant, origi-
naire de la Haute-Loire.

Il a été écroué à la maison d'arrêt de
Gourdon.

SAINT-GERMAIN. — Foire. — La foire
du 22 janvier à Saint-Germain a été fort
belle et les divers foirails de la localité se
trouvaient être surabondamment pourvus
d'animaux. Cependant, vu la grande quan-
tité de bétail exposé, les transactions ont été
peu nombreuses et celles qui ont eu lieu se
sont effectuées à des prix modérés.

Voici l'état des cours : Bœufs de boucherie,
de 32 à 35 fr. les 50 k.; d'attelage, de
500 à 700 fr. la paire; jeunes bœufs, de 250
à 400 fr. la paire; veaux, 0 fr. 75 le kilo.

Brebis ou agneaux, de 25 à 30 fr. pièce;
peu d'affaires sur le reste.

Porcs de charcuterie, de 40 à 45 fr. les
50 kilos; porcelets, de 20 à 35 fr. selon
grosneur.

Volaille recherchée et se cotant de 0 fr. 60
à 0 fr. 65 le demi-kilogramme; œufs, 0 fr. 85
la douzaine

Le gibier était rare et se vendait cher :
lièvres, de 5 à 6 fr. le pièce; perdreaux, de
2 fr. 25 à 2 fr. 50 pièce; grives, 0 fr. 60 la
pièce.

Truffes en petite quantité et valant de 6
à 7 fr. la livre.

En somme, les affaires commerciales n'ont

aucune consistance et l'état des cours chan-
celle et varie à tout moment. Aussi, en pré-
sence de cet état de choses, nos braves et
constants agriculteurs sont à se demander
impatiemment si cet état de choses se pro-
longera encore bien longtemps.

GRAMAT. — La foire du 20 janvier à Gra-
mat a été favorisée par le beau temps :

Voici les cours pratiqués :
Les transactions ont été lentes pour les
bœufs de boucherie et d'attelage.

D'assez nombreuses ventes de bouvillons
ont été faites.

Il s'est traité peu d'affaires au foirail des
brebis.

La hausse des porcs de charcuterie se main-
tient toujours, hausse surtout très sensible
sur les porcelets.

Le blé a été vendu au prix de 18 à 20 fr.
l'avoine de 5,50 à 6 fr., le maïs de 12 à 13
fr. les 4/5.

LABASTIDE-MURAT. — M. le professeur
départemental d'agriculture fera une confé-
rence publique, à la mairie de Labastide-
Murat, le 30 janvier 1898, à 2 heures du
soir.

Sujet : Amélioration dans l'élevage du
mouton et dans les cultures locales.

LAMOTHE-FÉNELON. — NOZAC. — Con-
férences. — Dimanche dernier, 23 courant,
à ce lieu, à Lamothe-Fénélon, le matin et
à Nozac, le soir, devant un très nombreux
auditoire de cultivateurs de ces communes
et des environs, la conférence de M. Linol,
directeur du cours complémentaire du Vieux-
Palais, à Cahors, sur la crise agricole et les
moyens d'y remédier.

Le distingué et sympathique conférencier
a successivement traité avec beaucoup d'am-
pleur et de clarté les divers points suivants :
dépeuplement des campagnes, cherté de la
main-d'œuvre, augmentation de la produc-
tivité du sol, syndicats agricoles. Il s'est
surtout longuement étendu sur la nécessité
et l'emploi judicieux des engrais complé-
mentaires du fumier de ferme. Il a montré
que le cultivateur devait être à même de
juger de la nature et de la composition de
son sol pour savoir employer rationnellement
tous les éléments qui peuvent en augmenter
la fertilité.

Afin de leur éviter des mécomptes, il a
donné des renseignements pratiques très
utiles et très concluants appuyés sur des
chiffres dont l'authenticité est indiscutable,
sur chacune des principales cultures du pays.
Il a fait plus : il a eu l'excellente idée de
faire imprimer son intéressante conférence
et de la distribuer aux auditeurs afin que
chacun puisse en conserver la substance. Ce
guide précieux rendra certainement de grands
services à nos agriculteurs et leur évitera
tout tâtonnement et de nombreux insuccès.

Aussi, M. Linol qui est du pays et qui est
si avantageusement connu de tous, peut être
assuré de la reconnaissance de ces braves et
laborieuses populations rurales aux intérêts
desquelles il a bien voulu consacrer sa peine

et ses fatigues pour les faire profiter de ses
études agricoles et de son expérience afin
d'augmenter leur bien-être et assurer par là
le relèvement de notre agriculture nationale.
Un témoin reconnaissant.

Chez nos voisins

CAUSSADE. — Election au Conseil gé-
néral (Canton de Caussade). — Voici le
résultat de l'élection au conseil général
dans le canton de Caussade, en remplace-
ment de M. Courtois, démissionnaire.

M. Chalret de Rien, monarchiste, 2,058
voix, élu.

MM. Fernand Rey, opportuniste, 1,348
voix; Bessière, révolutionnaire, 54 voix.

M. Charlet était le candidat de M. Prax-
Paris, député bonapartiste.

BULLETIN FINANCIER

Le Marché présente des allures plutôt hésitan-
tes, malgré une reprise assez sensible sur les plus
bas cours cotés, mais la spéculation n'ose pas
s'engager tant que le calme ne sera pas revenu
dans les esprits et surtout dans la rue. Le 3 0/0
se traite à 103.15, le 3 1/2 à 107.35.

Le Crédit Foncier est ferme à 652, le Crédit
Lyonnais à 820, la Société Générale à 545 et le
Comptoir National d'Escompte à 593.

Le Suez s'inscrit à 3412.
Les fonds étrangers sont sans changement no-
table.

Au Comptant, les obligations des Chemins de
fer économiques sont demandées à 471.50.

En Banque, les actions de la Société continen-
tale d'automobiles sont recherchées à 530. Les
actionnaires de cette Société sont convoqués pour
le 5 février en assemblée générale extraordinaire.

L'assurance sur la Vie

La Nationale Vie est de toutes les Sociétés
similaires celle qui offre à ses assurés et à ses
rentiers le supplément de garanties le plus consi-
dérable. Aussi dit-on, avec raison, qu'elle est la
plus riche des compagnies d'assurances sur la vie.

Dans les cas de constipation, dyspepsie,
gastralgie, etc., les Pilules Suisses ont été
employées souvent avec beaucoup de succès.
1 fr. 50.

UN MONSIEUR offre gratuitement
de faire connaître à
tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau,
dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bron-
chites chroniques, maladies de la poitrine, de l'es-
tomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen
infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a
été, radicalement lui-même, après avoir souffert et
essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette
offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la
conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale, à M. Vincent,
8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra
gratuit et franco par courrier et enverra les indica-
tions demandées.

OUTILLAGE
INDUSTRIEL D'AMATEURS
MACHINES & OUTILS MACHINES à DÉCOUPER
DE TOUTES SORTES TOURS et Accessoires
pour la Mécanique et le Menuiserie
Outils Français, Anglais et Américains pour tous usages.
TARIF-ALBUM, franco : 0'75. TARIF-ALBUM, franco : 0'75.
Les deux Tarifs 450 Pages, 1300 Gravures, Franco : 1'25.
A. TIERSOT, Constructeur B^{is}, 16, Rue des Gravilliers, Paris.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 3

LE SEQUESTRE

PAR JULES DE GASTYNE

Première partie

Elle ne pouvait pas s'éloigner et laisser cet
homme chez elle. D'un autre côté, était-ce chari-
table, s'il était réellement malheureux, di-
gne d'intérêt, de le mettre dehors ?
La jeune fille était fort perplexé.
— Vous allez sortir, dit l'homme, vous avez
des occupations qui vous appellent dehors ?...
Que je ne vous retienne pas... Offrez-moi seu-
lement un gîte, c'est tout ce que je vous de-
mande.
Lili avait déposé son sac.
— Je puis sacrifier une journée de travail,
dit-elle, pour sauver quelqu'un. Mais qui êtes-
vous et pourquoi fuyez-vous ?
De son œil perçant, l'homme examina la
jeune fille qu'il n'avait pas pris le temps de
regarder encore.
Une expression de violent étonnement se
lisait sur son visage.

— C'est étrange ! balbutia-t-il.
Lili, le regardait de son côté, de plus en plus
surprise.
Pourquoi la contemplant-il ainsi ?
— Vous me rappelez, dit l'inconnu, des
traits que j'ai bien aimés !
Puis il ajouta, l'air un peu égaré :
— Vous avez le regard franc, le front pur...
vous ne me trahirez pas.
— Je vous jure, dit solennellement la jeune
fille, si vous n'avez point fait de mal, si vous
êtes seulement malheureux, de faire tout ce
qui sera en mon pouvoir pour vous sauver.
L'inconnu respira :
— Oh ! merci, balbutia-t-il.
Puis il prêta l'oreille, dans une grande in-
quiétude.
Lili avait approché un siège.
Il s'y laissa tomber tout d'une pièce comme
brisé.
Ses yeux hagards erraient autour de lui.
Il semblait heureux, réjoui, de se sentir
presque tranquille enfin ! après l'essoufflement
de sa montée rapide.
Il regardait la jeune fille comme on eut
regardé une madone, avec une sorte d'admi-
ration dans les yeux.
De son côté, Lili l'examinait.
Elle lui trouvait une figure bonne mainte-
nant.
Il y avait dans son œil de la douleur, mais
en même temps une grande douceur.
Son front ravagé, creusé de rides, d'un ton
d'ivoire vieilli, dénotait la souffrance.
Les cheveux se tenaient droits, hérissés,

comme s'il avaient poussé sous le coup d'une
épouvante continuelle.
Les membres avaient par moments des sur-
sauts nerveux.
L'homme faisait à l'enfant l'effet, avec sa
face parcheminée, de quelque martyr oublié
dans un *in-pace*, desséché par toutes les hor-
reurs d'une consommation lente...
— Ainsi, monsieur, dit-elle pour rompre le
silence, vous avez beaucoup souffert ?
L'inconnu se redressa brusquement comme
en sursaut.
Un sourire ironique plissa ses lèvres.
— Peut-on appeler souffrance une agonie
de seize ans ?
— Seize ans !...
— Seize ans sans voir le jour, sans aspirer
l'air, la lumière, reprit l'homme d'un ton
sombre. Seize ans muré dans une cellule com-
me dans une tombe !
— Mais qu'avez-vous fait ? demanda Lili.
L'homme eut un geste farouche.
— Rien...
— Rien ? se récria la jeune fille...
— Rien. J'avais voulu épouser une jeune
fille que j'aimais.
— Mais quels sont les misérables ?...
— Mon frère et sa maîtresse. J'étais riche :
ils ont voulu avoir ma fortune.
— C'est horrible !
— Cela dépasse en horreur tout ce qu'on
peut imaginer. Pourtant s'ils me l'avaient de-
mandé, je leur aurai tout laissé. Que m'im-
portait la richesse ? celle que j'aimais était
pauvre. Nous aurions vécu de peu tous les

deux, en vivant dans notre amour.
— Elle fut encore ?
— Je ne sais pas... Depuis seize ans, je n'ai
entendu parler de rien, ni de personne. J'ai
été retranché brusquement du nombre des
vivants.
Il s'arrêta...
Il lui avait semblé entendre du bruit au bas
de l'escalier.
Lili elle-même écoutait inquiète aussi, prise
d'une grande pitié.
Mais ils s'étaient trompés.
La maison avait repris son grand calme,
dans lequel ils semblaient enfouis tous les deux.
— Ce qui m'a été le plus pénible, reprit l'in-
connu, c'est qu'elle a pu croire que je l'avais
oubliée. Elle a dû me maudire, et sa malédic-
tion m'a porté malheur. Je la laissais enceinte,
sans ressources. Qu'est-elle devenue ? Qu'est-
devenu notre enfant ? Oh ! si j'avais pu m'é-
chapper plus tôt, j'aurais quelque espoir de les
retrouver, de me faire pardonner ! Mais vit-
elle encore seulement ? Mon abandon ne l'au-
ra-t-il pas tuée ?
Lili guettait ses paroles, très attentive.
Une idée étrange lui était venue, subite-
ment.
(A suivre.)

L'INSTITUT des BÉGUES de TOULOUSE ouvre cours pour corriger le
Bégaiement
ET TOUS LES AUTRES
DÉFAUTS de PRONONCIATION
le 7 février
DOCTEUR CHERVIN, Hôtel du Midi, TOULOUSE.

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0.....	103	103 02
3 0/0 amortissable.....	101 80	101 80
3 1/2 0/0 1894.....	107 25	107 27
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	501 75	—
Annam, Tonkin, 2 1/2, 1896.....	91 45	91 50
Madagascar 6 0/0, 1887.....	91	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.....	112 50	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.).....	102 45	—
Egypte unifiée (500 fr.).....	—	—
— Daira-Sanieh (20 f r.).....	104 25	—
— Privilégiée (500 f cap.).....	103	—
— Domaniales (20 L. cap.).....	106 95	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.).....	62 15	—
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.).....	103 85	—
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente).....	96 45	96 25
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.).....	20 25	20 45
Roumain 5 0/0 1875.....	102 50	—
Russie 4 0/0 1867-69.....	102 95	—
— 4 0/0 1880.....	102 55	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.....	103 40	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e émis.....	103	—
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série.....	104 30	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.....	94 60	94 57
— 3 1/2 0/0 1894.....	101 30	—
Turc, série D.....	22 40	22 40
Ottomans priorité (500 f).....	453	—
Douanes ottomanes (500 f).....	496	—
Banque de France.....	3575	3555
Banque Paris et Pays-Bas.....	905	905
Comptoir national d'escompte.....	594 50	595
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	660	655
Crédit indust. et commercial.....	604 50	—
Crédit lyonnais.....	822	822
Société de Crédit mobilier.....	52	—
Société générale.....	542	542

Chemins de fer et Ville de Paris

	COMPTANT Cours du jour
Chemins de fer département. (t. bleus).....	475
— (t. rouges).....	470
Est-Algérien, 3 0/0.....	476 50
Est, 3 0/0.....	476 50
— nouvelles, 3 0/0.....	483
Midi, 3 0/0.....	475
— nouvelles, 3 0/0.....	483
Nord, 3 0/0.....	482 50
— nouvelles, 3 0/0.....	493
Orléans, 3 0/0.....	481 25
— 1884, 3 0/0.....	482 75
Ouest, 3 0/0.....	484
— nouvelles, 3 0/0.....	482
Ouest-Algérien, 3 0/0.....	473
Paris-Lyon-Méditerr. (fusion).....	483 35
— nouvelles, 3 0/0.....	476
Sud de la France, 3 0/0.....	462 50
Ville de Paris 1855-60, 3 0/0.....	—
— 1865, 4 0/0.....	577
— 1869, 3 0/0.....	436 75
— 1871, 3 0/0.....	417
— 1871, quarts remb. à 100 f.....	111 50
— 1875, 4 0/0.....	584 50
— 1876, 4 0/0.....	582 50
— 1886, 3 0/0.....	406
— 1886, quarts remb. à 100 f.....	108
— 1892, 2 1/2 0/0 remb. 400 f.....	—
— 1892, quarts remb. à 100 f.....	103
— 1894-96, 2 1/2 0/0, r. 400 f.....	401 50

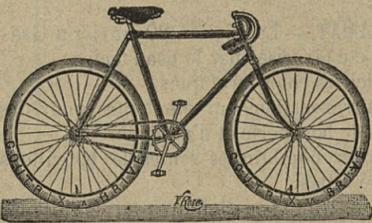
MAISONS RECOMMANDÉES

J. VALDIGUIÉ
PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales.
7 fois Hors Concours.
Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.
Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.
A l'occasion du premier de l'an
Il offre à partir de ce jour jusqu'au 30 janvier un grand portrait 20x30, à toute per-

sonne qui fera faire 6 cartes album ou 12 cartes de visite au moins, à titre gratis.
La salle de pose est chauffée de 8 h. du matin à 5 h. du soir.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOURSE D'OR

H. FABRE

69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE
Dorure et Gravure sur Métaux
LUNETTERIE & OPTIQUE
BREVETÉE

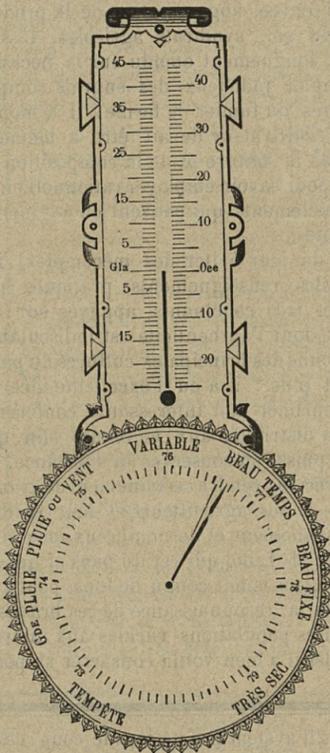
Achat de Matières Or, Argent et Platine
Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS
Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »
Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par
MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

69, Boulevard Gambetta, Cahors
SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 1.2
Id. maxima de la veille : 7.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER

De Paris à Toulouse

	17	5	21 (1)	35	1125-1131
	OMNIBUS (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	EXPRESS (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	EXPRESS 1 ^{re} classe	DIRECT (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	OMNIBUS (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)
PARIS.....	départ. 3 ^h 10 ^m	10 ^h 35 ^m	7 ^h 50 ^m	11 15 ^m	—
BRIVE.....	arrivée. 6 40	6 34	5 11	1 47	7 ^h 6 ^{soir}
BRIVE.....	départ. 6 50	7 1	5 23	1 10	7 43
Gignac-Cressensac.....	7 27	—	—	2 7	8 3
Gignac-Cressensac.....	arrivée. 7 47	7 37	5 59	2 12	8 18
SOULLAC.....	départ. 7 54	7 38	6	2 19	8 25
SOULLAC.....	arrivée. 8 1	—	—	2 21	8 26
CAZOULÈS.....	départ. 8 2	—	—	2 36	8 41
Lamothe-Fénélon.....	8 17	—	—	2 46	8 51
Nozac.....	8 27	—	—	3	9 5
GOURDON.....	8 40	8 3	6 24	3 10	9 15
Saint-Clair.....	8 50	—	—	3 22	9 27
Dégagnac.....	9 2	—	—	3 32	9 38
Thédirac-Peyrilles.....	9 13	—	—	3 44	9 49
Saint-Denis-Catus.....	9 24	—	—	3 53	9 58
Espère.....	9 33	—	—	4 5	10 10 ^{soir}
CAHORS.....	arrivée. 9 45	8 39	7 7	4 14	7 25 ^{soir}
CAHORS.....	départ. Exp. 9 59	8 45	7 10	4 25	7 37 ^{soir}
Sept-Ponts.....	10 9	—	—	4 40	7 54
Cieurac.....	10 23	—	—	4 48	8 3
Lalbenque.....	10 30	—	—	5 23	8 40
Caussade.....	11 3	9 23	7 47	6 3	9 22
CAUSSADE.....	arrivée. 11 37	9 47	8 10	6 20	—
MONTAUBAN.....	départ. 11 h. 52/midi 2	10	8 18	7 43	—
TOULOUSE.....	arrivée. midi 39/1 h 14	10 39s.	8 59	—	—

(1) Le train EXPRESS 21 qui part de Paris à 7 h. 50. prend des voyageurs de 2^e cl. en provenance de Paris et à destination de Limoges et des au-delà et des voyageurs de 3^e cl. même provenance et à destination de Brive et des au-delà. Outre le train 21, il part de PARIS, un RAPIDE à 9 h. 5 du soir qui correspond, à LIMOGES, avec le train 22.

De Toulouse à Paris

	16	1140-1128	26	1126	1136	40
	EXPRESS (1 ^{re} classe)	OMNIBUS (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	EXPRESS (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	OMNIBUS (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	OMNIBUS (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	OMNIBUS (1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 43 ^m	3 15 ^m	8 ^h —	—	9 ^h 40 ^m	6 ^h mat
MONTAUBAN.....	arrivée. 3 30	4 24	8 48	—	10 47	7 7 ^m
MONTAUBAN.....	départ. 3 37	4 33	8 54	—	10 52	7 30 ^m
Caussade.....	4 3	5 14	9 16	—	11 33	8 11
Lalbenque.....	—	5 53	—	—	—	8 50
Cieurac.....	—	6 2	—	—	—	8 59
Sept-Ponts.....	—	6 14	—	—	—	9 11
CAHORS.....	arrivée. 4 38	6 22	9 51	—	—	9 19
CAHORS.....	départ. 4 48	6 38	9 57	6	—	9 30
Espère.....	—	6 52	—	6 14	—	9 42
Saint-Denis-Catus.....	—	7 6	—	6 27	—	9 55
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 19	—	6 42	—	10 8
Dégagnac.....	—	7 28	—	6 51	—	10 17
Saint-Clair.....	—	7 38	—	7	—	10 26
GOURDON.....	5 30	7 53	10 37	7 17	—	10 40
Nozac.....	—	8 2	—	7 26	—	10 49
Lamothe-Fénélon.....	—	8 11	—	7 36	—	10 58
CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 23	—	7 48	—	11 10
CAZOULÈS.....	départ. —	8 24	—	7 49	—	11 11
SOULLAC.....	arrivée. 5 51	8 31	10 58	7 57	—	11 18
SOULLAC.....	départ. 5 55	8 36	10 59	8 4	—	11 22
Gignac-Cressensac.....	—	9 6	—	8 36	—	11 51
BRIVE.....	arrivée. 6 31	9 40.	11 35	9 11m.	—	—
BRIVE.....	départ. 7	—	11 44	—	—	—
PARIS.....	arrivée. 4 37 ^m	—	8 40 ^m	—	—	11 23 ^m

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 20	12 50	6 30
Mercureux.....	6 43	1 4	6 44
Arrêt Douelle.....	6 54	—	6 48
Parnac.....	7	1 15	6 58
Castelfranc.....	7 13	1 35	7 15
Arrêt Prayssac.....	7 16	—	7 18
Puy-l'Évêque.....	7 25	1 46	7 28
Duravel.....	7 32	1 54	7 35
Soturac-Touzac.....	7 40	2 3	7 43
Fumel.....	7 49	2 13	7 54
LIBOS. — A.	7 55	2 19	8
BORDEAUX.....	3 51	8 11m	4 34
PARIS. — Ar.	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h 50 ^m	14 ^h —	7 ^h 38 ^m
BORDEAUX.....	6 10	—	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 1	9 10
Fumel.....	8 33	3 7	9 16
Soturac-Touzac.....	8 45	3 19	9 26
Duravel.....	8 52	3 28	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	3 37	9 40
Arrêt Prayssac.....	9 6	—	9 47
Castelfranc.....	9 12	3 51	9 53
Luzsch.....	9 22	4 4	10 3
Parnac.....	9 31	4 14	10 11
Arrêt Douelle.....	9 36	—	10 16
Mercureux.....	9 41	4 25	10 21
CAHORS. — A.	9 53	4 39	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 37	1 27	6 27
Cabessut, halte.....	7 46	1 36	6 36
Arcambal.....	7 57	1 47	6 46
Vers.....	8 6	1 56	6 54
Saint-Géry.....	8 15	2 4	7 2
Conduché.....	8 28	2 17	7 14
St-Cirq, halte.....	8 35	2 24	7 20
St-Martin-Lab.....	8 45	2 33	7 28
Calviac.....	8 53	2 41	7 35
Montbrun, hal.....	9 7	2 55	7 47
Cajarc.....	9 18	3 6	7 57
Montbrun, hal.....	9 28	3 16	8 6
Tozac.....	9 38	3 26	8 16
Lamadoleine.....	9 41	3 29	8 18
CAPDENAC. A.	9 53	3 41	8 30

De CAPDENAC à CAHORS

	[Omnibus]	[Omnibus]	[Omnibus]
CAPDENAC. D.	7 43	11 40	5 19
Lamadoleine.....	7 55	11 22	5 31
Tozac.....	8 6	11 34	5 43
Montbrun, hal.....	8 14	11 43	5 52
Cajarc.....	8 26	11 55	6 3
Calviac, hal.....	8 36	12 6	6 14
St-Martin-Lab.....	8 46	12 14	6 25
St-Cirq, halte.....	8 54	12 23	6 34
Conduché.....	9	12 30	6 41
Saint-Géry.....	9 17	12 45	6 56
Vers.....	9 23	12 51	7 2
Montbrun, hal.....	9 30	1 00	7 11
Arcambal.....	9 40	1 11	7 22
Cabessut, halte.....	9 40	1 11	7 33
CAHORS. — A.	9 48	1 19	7 34

12 PRESSES — UNE ROTATIVE, UNE PRESSE DOUBLE A RETIRATION —

SEPT MUES PAR LA VAPEUR

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES
EN TOUS GENRES

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

BROCHURES, THÈSES

CATALOGUES

MÉMOIRES

ACTIONS, OBLIGATIONS

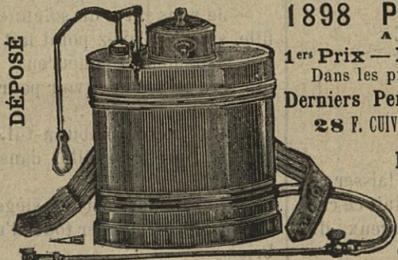
MANDATS

IMPRIMERIES A. COUESLANT
LE VIGAN (Gard)
LE VIGAN (VIGANAISE)
(ANCIENNE IMPRIMERIE L. LAYTOU)
1, Rue des Capucins

10 Journal du Lot (tri-hebdomadaire)

Circulars
PROSPECTUS
TÊTES DE LETTRES
FACTURES, ENVELOPPES
CARTES DE VISITE
LITRES DE FAIRE PART DE NAISSANCE, MARIAGE, DÉCES
BORDEREAUX, ÉTIQUETTES, PRIX-COURANTS
AFFICHES en NOIR et en COULEURS de TOUTES DIMENSIONS

BROCHAGE, — NUMÉROTAGE, — PERFORAGE, — CLICHAGE



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé
1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE
F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes de prière de se faire inscrire au plus tôt.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long
0,006 millimètres au petit bout.

Sous presse :

10^e ÉDITION DE